

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
trois mois... 5 fr.
six mois... 9 fr.
un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
trois mois 6 fr., six mois 11 fr., un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havae, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, etc.), departure/arrival times, and ticket prices for various services (Omnibus mixte, Poste mixte, etc.).

Cahors, le 23 Mai 1874

Le cabinet n'est pas encore constitué au moment où nous écrivons ces lignes. Si la solution a lieu dans un bref délai, on trouvera, aux Dernières Nouvelles, les noms des nouveaux ministres.

Après diverses tentatives et diverses combinaisons, on était arrivé, jeudi soir, à former une liste qui semblait définitive.

Ce n'était pas sans difficulté que l'accord s'était établi pour exclure du cabinet nouveau l'élément bonapartiste, représenté dans l'ancien cabinet par MM. Magne et le général du Barrail.

Vers minuit, la discussion du programme à suivre a tout arrêté.

Le Journal des Débats s'exprime ainsi à ce sujet :

Des députés du centre droit ne se refusent pas complètement à organiser les pouvoirs du maréchal, une grande partie des membres de la droite s'opposent absolument à organiser quoi que ce soit qui puisse ressembler à un régime républicain.

Le caractère distinctif du cabinet présidé par M. le duc de Broglie était de considérer le Septennat comme un trêve, qui interdisait pour sept ans le triomphe d'un parti quelconque, et laissait une liberté entière aux espérances diverses des partis conservateurs.

Quel que soit le résultat auquel on aboutira, la situation est des plus sérieuses. Il y a un groupe considérable de 317 voix qui était resté fidèle à M. de Broglie ; mais 317 voix ne suffisent point pour gouverner au sein d'un parlement où la majorité stricte est de 350 à 355 dans les grandes occasions.

écartés par le patriotisme de quelques-uns de ceux qui viennent de se tromper si étrangement ! Dieu veuille qu'il se forme une majorité d'hommes résolus à placer la France avant leurs préférences individuelles, et à revenir à la pensée de consolider et d'organiser le Septennat du maréchal Mac-Mahon, avec une Chambre Haute indispensable au fonctionnement régulier des institutions représentatives.

Le meilleur moyen ne serait-il pas, à l'heure actuelle, pour le maréchal Mac-Mahon, de prendre ce qu'on peut appeler un ministère d'affaires, proposant à l'Assemblée des lois d'affaires, en attendant que les esprits soient devenus plus calmes, et qu'une majorité ayant un programme net et défini ait eu le temps de se préparer ?

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 22 mai.

Les négociations pour la formation d'un nouveau cabinet sont toujours des plus laborieuses.

A midi, on donnait comme certain que le cabinet était définitivement constitué et qu'il était ainsi composé :

- MM. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères et vice-président du Conseil ;
De Goulard, intérieur ;
Le duc d'Audiffret-Pasquier, ministre sans portefeuille ;
Mathieu Bodet, finances ;
Le général de Cissey guerre ;
L'amiral de Montaignac, marine ;
Tailhand, justice ;
De Lavergne, agriculture ;
Cézanne, travaux publics ;
De Cumont, instruction publique.

D'après une autre version, c'est M. André (Seine) qui prendrait le portefeuille des finances à la place de M. Mathieu Bodet.

A deux heures, on affirmait que cette combinaison avait échoué, par les raisons que je vous ai exposées dans mes précédentes correspondances, à savoir la difficulté de s'entendre sur un programme susceptible de rallier à la fois les membres du centre droit et du centre gauche qui veulent organiser le Septennat impersonnel, et ceux de la droite modérée qui ne veulent pas aller jusques-là.

Le Maréchal est fort ennuyé de tous ces tiraillements. Il aurait déclaré que, si ce soir, à six heures, le cabinet n'était pas constitué, il considérerait les membres chargés de cette œuvre comme dégagés de leur mission et qu'il aviserait lui-même.

On prête au Maréchal l'intention de faire appeler M. Dufaure si la combinaison Audiffret-Decazes-Goulard venait à échouer.

Le nouvel ambassadeur d'Allemagne, prince de Hohenloche, a été reçu hier en audience privée par le duc Decazes. On pense qu'il remettra samedi ses lettres de créance au Maréchal-président.

Un duel à l'épée a eu lieu hier soir, entre le prince de Metternich et le jeune comte Jean de Montebello. Ce dernier a été blessé à la partie postérieure du bras droit.

Le duc de Montpensier vient de perdre encore un de ses fils, le prince Louis, âgé de sept ans. Le duc a encore un fils et trois filles.

L'archevêque de Paris partira, le 26, pour Rome.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du mercredi 20 mai.

Une a été remplie presque tout entière par un, ou plutôt par deux magnifiques discours de Mgr l'évêque d'Orléans. L'ordre du jour appelait la troisième délibération sur la proposition de MM. Fresneau et Carron, relative à l'organisation du service religieux dans l'armée.

Le général Saussier a repris son ancienne thèse, à savoir qu'il n'y a rien à faire, et qu'au point de vue religieux, tout est pour le mieux dans les casernes. L'honorable général est convaincu que s'y on y introduit des aumôniers, la discipline en souffrira.

L'évêque d'Orléans lui a répondu. Il a répété qu'il n'y avait point assez de place pour les soldats dans les Églises et qu'il fallait absolument leur offrir la facilité de remplir leurs devoirs religieux dans les casernes. A ces simples mots : « Il n'y a pas assez de place dans les églises ! » la gauche en masse a protesté.

Mgr Dupanloup a ensuite porté la question plus haut. Il a supplié l'Assemblée d'assurer la nourriture spirituelle, le pain de l'âme, à ces milliers de jeunes soldats que la nation envoie chaque année dans les camps. Il a rappelé que la religion entretient le dévouement, inspire l'abnégation, commande le sacrifice, enseigne la discipline.

d'être religieux, ils le seront ! » « Comptez là-dessus ! » interrompit alors grossièrement un des délicats de l'extrême gauche. « Je l'espère ! » répondit simplement le prélat. Mais, en présence de l'indignation de l'Assemblée, son président dut se montrer plus sévère que l'orateur, et, avec ce ton sec qu'on lui connaît, il déclara qu'une pareille inconvenance révélait chez son auteur une absence totale d'éducation.

Après un tel discours, terminé par une péroraison admirable, la cause de la loi était gagnée. Cependant le général Guillemaut risqua une nouvelle attaque. Selon lui, l'aumônerie coûtera fort cher et ne produira que de mauvais effets. L'hypocrisie envahira les casernes, on ira à la messe pour être bien noté, les rapports des aumôniers entrèrent en ligne de compte dans l'avancement ; les prêtres donneront les grades et le service religieux deviendra une grande école de dénonciation et d'espionnage.

Naturellement ses amis de la gauche lui ont fait une ovation, et l'évêque d'Orléans a été obligé de remonter à la tribune pour protester contre cette injurieuse imputation. « Vous calomniez, a-t-il dit, nos soldats et nos prêtres. Les uns ne sont pas des hypocrites, et les autres ne sont pas des espions ! »

Revue des Journaux

Patrie.

Que vont faire les membres légitimistes de la Chambre ? Vont-ils, profitant de la victoire, exiger leur entrée dans le futur cabinet et prendre définitivement en main la direction des affaires politiques du pays ?

Il suffit de poser la question pour démontrer l'impasse dans laquelle l'extrême droite s'est engagée, et en même temps que la maladresse, la culpabilité et le caractère blâmable de son action.

Culpabilité, disons-nous ; l'expression n'est pas exagérée. Quand, en effet, nous examinons la situation intérieure du pays, avec une industrie inactive, un commerce aux abois et des récoltes en péril ; quand, à l'extérieur, nous sommes témoins, au spectacle que nous leur donnons, de la satisfaction qu'éprouvent nos ennemis et du plaisir que ressentent nos ennemis ; quand enfin arrivent chaque jour jusqu'à nous, par les mille voix de la presse, les reproches ou les sarcasmes amers des indifférents et de l'étranger, nous ne pouvons qu'accuser ceux qui, de propos délibéré, créent cet état de choses ou qui l'aggravent, nous ne pouvons que blâmer

hautement leur incurable aveuglement, qui démontre bien qu'ils sont plutôt les hommes passionnés d'un parti que les serviteurs dévoués de pays.

L'extrême droite et le groupe bonapartiste ont fait, samedi dernier, une faute immense.

En renversant le ministère du 26 novembre, qui, de tous les cabinets parlementaires possibles, était le plus conservateur que l'on put avoir, les intransigeants de l'ancienne majorité du 24 mai ont mis le maréchal de Mac-Mahon dans l'obligation d'appeler au pouvoir des ministres qui seront forcés d'incliner un peu vers le centre-gauche.

Que du moins les conséquences profondément regrettables du vote du 16 mai s'arrêtent là, et que le mal n'aille pas plus loin. Les résultats inévitables et forcés de ce vote ont déjà tourné contre la pensée, le désir, l'intention et le but des dissidents de l'ancienne majorité du 24 mai. Ils voulaient empêcher l'organisation constitutionnelle du septennat et c'est le contraire qui arrive. Il n'est plus un seul député prévoyant qui ne comprenne aujourd'hui que cette organisation est indispensable et que l'Assemblée a le devoir de la faire le plus promptement possible.

Les intransigeants de l'extrême droite et du groupe bonapartiste ont-ils le parti pris, arrêté d'avance, de pousser l'Assemblée à la dissolution et la France vers l'abîme? Nous ne voulons pas l'admettre. Tout ce que nous pouvons croire, c'est qu'en votant contre le cabinet du 26 novembre, ils ont surtout visé la haute personnalité de M. le duc de Broglie. Mais maintenant qu'ils ont satisfait leurs rancunes, qu'ils n'aggravent pas le tort qu'ils ont eu d'obéir à d'aussi égoïstes, à d'aussi mesquins sentiments, en persévérant dans une attitude qui rendrait impossible un ministère parlementaire.

Si les soixante-douze voix qui se sont détachées, dans le scrutin de samedi dernier, de la majorité du 24 mai, en ce moment disloquée, persistent dans leur hostilité à toute organisation constitutionnelle du septennat, le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon devient pour ainsi dire impossible. Tout au moins serait-il mis dans la nécessité de demander au centre gauche un concours trop grand pour que

Il faudrait alors lui faire des concessions qui pourraient aller jusqu'à modifier le ministère, jusqu'ici éminemment conservateur, de la politique présidentielle.

C'est là ce que les légitimistes et les bonapartistes, qui viennent de se séparer de M. le duc de Broglie, ont intérêt à éviter, tout autant si ce n'est plus, que la droite modérée et le centre droit. Nous ne leur demandons pas d'apporter un concours actif et dévoué à l'organisation constitutionnelle du septennat. Nous les conjurons simplement de ne pas y apporter d'obstacle et de la laisser faire par le futur cabinet. Il faut absolument qu'il y ait une nouvelle loi électorale et une Chambre haute ou Grand-Conseil, comme on voudra.

Après que ces deux conditions auront été remplies, on pourra envisager avec plus de calme l'éventualité de nouvelles élections générales. Il ne s'agirait plus que de nommer une Chambre de cinq cents députés, qui ne serait ni souveraine ni constituante, qui partagerait avec l'autre Assemblée le pouvoir législatif et qui, au besoin, pourrait être dissoute. Mais repousser systématiquement la réforme de la législation électorale et la création d'une seconde Assemblée, refuser au Président de la République le droit de dissolution, c'est vouloir créer une situation inextricable d'où on ne sortirait que par une dissolution anticipée. A tout prix il faut éviter d'en être réduit à cette menaçante extrémité.

Presse.

Ainsi qu'il arrive toujours le lendemain d'une victoire obtenue avec les éléments les plus hétérogènes, les vainqueurs du 16 mai commencent à être fort embarrassés de leur triomphe. Ce triomphe les condamne en effet infailliblement ou à se déjuger avant deux semaines, ou à faire la courte échelle aux pires adversaires qu'ils aient jamais eus.

Le centre gauche ne pourrait se maintenir au pouvoir, au cas où il y arriverait, qu'en faisant les mêmes choses qu'accomplissait le cabinet de Broglie quand il a été renversé.

Les bonapartistes seront obligés de combattre demain leurs alliés d'aujourd'hui, car nous ne pensons pas que le mot d'ordre de la coalition du 16 mai soit l'appel au peuple.

Nous ne croyons pas non plus que les in-

transigeants de droite obtiennent des vainqueurs d'hier le retour sans conditions du comte de Chambord.

Nous ne voyons donc guère que les radicaux qui, dans cette journée fameuse, aient vraiment fait un grand pas dans leur marche ascendante; eux seuls n'auront point à regretter cette journée, car ce qu'ils demandaient hier, ils le réclameront demain; c'est toujours la dissolution qu'ils souhaitent et assurément l'on ne peut nier que la dissolution n'ait été très hâtée par l'entreprise pour le succès de laquelle ils se sont associés avec les intransigeants de droite.

Telle est donc la situation des vainqueurs du 16 mai. Parmi eux, des alliés déjà honteux de leur victoire, et qui, leur rancune passionnée satisfaite, sont éclairés trop tard par la raison; d'autres qui comprennent la difficulté qu'ils auront à être pris au sérieux quand ils viendront réclamer à la tribune cela même qu'ils ont refusé au dernier cabinet.

Un seul groupe important parmi les vainqueurs est compacte, uni, logique, n'éprouvant aucun embarras, pour ce qu'il fera demain, aucune gêne de ce qu'il a fait la veille, marchand droit au but, qui est la dissolution, et mettant à son actif tout ce qui la prépare dans les esprits, un jour l'impuissance de l'Assemblée, une autre fois, ses impatiences fébriles. Ce groupe, de plus en plus nombreux, est le groupe des radicaux. S'il parvient à faire dissoudre l'Assemblée avant que soit faite une loi électorale, avant que le président de la République ait reçu des armes assez puissantes pour résister au radicalisme, s'il parvient à maintenir les conservateurs désunis et à bâter le moment des élections générales, il a beaucoup de chances de dominer dans la prochaine Assemblée.

Heureusement se trouve en face de lui dans l'Assemblée un groupe aussi compacte, aussi uni, non moins résolu et homogène, ce sont les 317 vaincus d'hier, destinés demain à redevenir une majorité, parce que leur cause est celle du pays conservateur, parce que leur but est l'organisation sérieuse, complète du septennat, parce qu'en dehors du septennat il peut y avoir des coalitions de hasard, des unions passagères des rancunes et d'antipathies, mais il ne saurait se nouer des alliances durables.

Indissolublement unis pour une cause déterminée, essentielle, indispensable, les 317 resteront unis tant que cette œuvre ne sera pas accomplie. Dès lors, on ne pourra rien faire sans eux, car leurs adversaires n'ont pu se rapprocher que pour les renverser. La chute du cabinet de Broglie a été tout à la fois le but, le commencement et la fin de la coalition la plus étrange qu'offrent nos annales parlementaires. Comme ces animaux malfaisants qui meurent en donnant la mort, la coalition du 16 mai a vécu du moment où elle a renversé le ministère.

La lutte sérieuse va s'engager entre les véritables vainqueurs du 16 mai, c'est-à-dire les radicaux et les 317.

Journal des Débats.

La crise ministérielle provoquée par le vote du 16 mai inspire aux journaux anglais, les seuls dont nous puissions encore connaître les appréciations, des réflexions assez intéressantes. La *Pall Mall Gazette* ne comprend pas les motifs qui ont pu décider l'extrême droite à renverser M. de Broglie. Elle croit que l'intérêt bien entendu de ce groupe lui conseillait de maintenir son alliance avec la droite modérée et le centre droit. Le parti légitimiste est en minorité dans l'Assemblée, et plus encore peut-être dans le pays. Que pouvait-il espérer de sa rupture avec les orléanistes? Le vote qu'il vient d'émettre est un véritable suicide.

Ce jugement est assez conforme à celui du *Times*. « L'extrême droite, dit ce dernier journal, vient de faire un acte de désespoir. Elle ne trouvera jamais un ministre plus favorable au rétablissement de la monarchie que celui contre lequel elle s'est prononcée. » Ce parti intransigeant a donc manqué d'habileté politique; il n'a pas tardé, du reste, à le reconnaître. Les journaux qui lui sont dévoués ont regretté dès le premier jour la manœuvre parlementaire qu'il a cru devoir exécuter.

« Mais, dit encore la *Pall Mall Gazette*, il a peut-être une excuse: il a fidèlement, aveuglément suivi les instructions de son chef, qui vient de faire ainsi une nouvelle abdication. Il ne saurait y avoir place dans la politique moderne à un parti qui consent à obéir à des ordres qui n'ont d'autre titre au respect que d'être donnés au nom du droit divin. Il peut y avoir une sorte de courage malsain dans la

promptitude avec laquelle les partisans du comte de Chambord ont accompli leur suicide politique sur un mot de maître; mais, en politique, le seul courage dont on puisse faire cas doit être mêlé d'une dose de jugement et de discernement qui permette à ceux qui le possèdent de vivre assez pour se réserver à d'autres combats. » Nous pourrions multiplier les citations; elles prouveraient toutes que la presse anglaise considère le rôle des légitimistes comme entièrement terminé. La partie va se jouer désormais entre d'autres champions.

Si nous continuons à interroger les mêmes journaux sur l'issue probable de la crise actuelle, nous pouvons constater que leur prévisions sont assez peu rassurantes. Ils inclinent à croire que la dissolution pourra seule remédier au malaise causé par l'impuissance de l'Assemblée.

Chronique locale

et méridionale.

A cause des fêtes de la Pentecôte, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas, Mardi, 26.

Les obsèques de M^{me} la comtesse de Mosbourg ont eu lieu à Paris, à l'église St-Thomas d'Aquin. Une foule considérable de notabilités politiques et de personnes appartenant au plus grand monde assistait à cette triste cérémonie. Le département du Lot y était représenté par MM. le comte Murat, de Lamberterie, de Valon, Pagès-Dupont; Brassac, administrateur du *comptoir d'escompte*; Capmas, ancien fonctionnaire supérieur des finances; Bost, ancien préfet du Lot; Depeyre, maire de Douelle; le docteur Falret, le commandant Pagès; etc., etc.

Une nouvelle cérémonie aura lieu, la semaine prochaine, à Mercuès. Les restes mortels de M^{me} la comtesse de Mosbourg y seront transportés mardi ou mercredi.

On lit dans le *Courrier du Lot*:

Le *Journal du Lot* raconte la visite que M. le Comte de Paris est allé faire au Czar, qui la lui a rendue le même jour. Mais il s'abstient de celle que l'empereur de Russie a faite à S. M. l'Impératrice et à S. A. Impériale le prince Louis Napoléon. — Quel bout d'oreille, cher confrère!

La visite du Czar à l'Impératrice et au prince Impérial est un fait de la plus vulgaire convenance. Le Czar ayant reçu aux Tuileries l'accueil le plus brillant en 1867, il était impossible qu'il se trouvât en Angleterre, sans accomplir cet acte de simple politesse.

Il devait d'autant plus se conformer aux usages dans cette circonstance, qu'il avait tenu une conduite fort ambiguë lors de la guerre de 1870. Le général Fleury, ambassadeur de l'empereur Napoléon III à Saint-Petersbourg, avait été assez mal renseigné pour croire aux sympathies de la Russie. Nous avons vu ce qu'il fallait en penser, quand la guerre s'est terminée par la perte de deux provinces et de plusieurs milliards.

Il n'y a donc rien dans la visite du Czar qui méritât une mention particulière dans un journal dont les colonnes sont trop restreintes pour qu'il donne accès aux détails insignifiants du cérémonial obligatoire des cours. Nous n'avons manqué, par conséquent, à aucun des égards qui sont dus à l'Impératrice et au prince Impérial dans leur malheur immérité; et nous voudrions que d'autres écrivains fussent animés des mêmes sentiments de respect, quand les noms des princes de la Maison de Bourbon se trouvent sous leur plume.

En revanche, les visites réciproques de M. le Comte de Paris, héritier de la Maison de France, et de l'empereur de Russie, ont frappé tous les hommes politiques en Europe. C'est la première fois que le Czar a vu un prince de la famille d'Orléans. La réconciliation de Froshdorff a rendu au comte de Paris la situation qui lui appartient légitimement, et dont il est personnellement digne par l'élevation de son caractère et la sagesse de ses vues.

L'une des meilleures conséquences de cette réconciliation, au point de vue de l'influence française, vient de se produire à Londres. Il y a eu là un acte politique et non un acte de pure et simple convenance, c'est pour cela que nous l'avons signalé, ne pouvant donner place dans notre

petit journal qu'aux faits importants.

On lit, encore, dans le *Courrier du Lot*:

Le *Journal du Lot* se fait l'écho d'une foule de rancunes au sujet de M. Magne. Nous répondons à tous ces cancans par ce seul fait: voir le scrutin du 16 mai au *Journal officiel*; à la lettre M. M. Magne figure en tête parmi les votants. Il n'a donc pas été mandé à Versailles, puisqu'il y était: il n'a donc pas répondu ceci ou cela.

Voilà qui est tranchant!... Malheureusement M. Magne n'a pas quitté le département de la Dordogne. Conformément à un usage toléré à gauche comme à droite, mais plusieurs fois combattu à la tribune, un collègue de M. Magne absent a voté pour lui, en même temps qu'un collègue de M. de Brigode votait pour ce dernier, qui rendait le dernier soupir quelques heures plus tard. Non-seulement, M. Magne n'a pas quitté la Dordogne; mais nous pouvons certifier, avec un vif regret, que la bronchite dont l'ancien ministre des finances est atteint ne diminue pas, et que même dans le cas où M. Magne ferait partie du nouveau cabinet, il n'aurait pas la force de se rendre à l'Assemblée d'ici à quelque temps et d'y soutenir la discussion des nouveaux impôts nécessaires à l'équilibre du budget.

On nous écrit de Montcuq:

Mardi, 19 du courant, un chien hydrophobe parcourait les rues de Montcuq et mordait les chiens qui se trouvaient sur son passage. L'alarme donnée, le jeune L. Boudou va à sa recherche et le chien arrivait déjà dans les champs lorsqu'il atteignit d'un coup de fusil qui le foudroya. M. le commissaire de police fit visiter le chien qui fut reconnu par le vétérinaire atteint d'hydrophobie; aussitôt ce magistrat sollicita de l'autorité municipale des mesures pour paralyser les ravages faits par ce chien. Le maire a ordonné l'abattage immédiat de tous les animaux mordus. Le commissaire de police et le brigadier de gendarmerie sont chargés d'assurer la sévère exécution de cet arrêté; dix chiens mordus sont déjà abattus.

Sur la liste des récompenses accordées aux produits divers exposés au Concours de Mont-de-Marsan, nous remarquons avec plaisir M. Brugalières, de Floressas, qui a obtenu une médaille d'argent, pour ses vins rouges.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes vient de décider qu'à la fin de l'année scolaire, il serait délivré, dans chaque classe deux nouveaux prix et six nouveaux accessits aux élèves qui « parleraient » le mieux l'allemand et l'anglais.

On nous écrit de Gourdon, le 21 mai:

A la dernière audience de police correctionnelle, le tribunal a statué sur un délit de tentative d'escroquerie, qui rappelle les dupes nombreuses, surtout dans les foires et marchés, parmi les gens de la campagne à l'époque de la mise en circulation des pièces neuves de la Monnaie de billon, à raison de leur ressemblance pour la forme et la couleur avec les pièces d'or de 10 et de 5 fr.

Le jour de la foire du 14 mai, à Gourdon, trois jeunes gens des environs entrèrent et se firent servir une consommation au café de M^{me} Péliissié. L'un d'eux, sous prétexte qu'il voulait prêter 3 fr. à un camarade, demanda qu'on lui échangeât une pièce d'or de 5 fr.; on lui donna la monnaie de cette pièce, qui n'était en réalité qu'un centime. M^{me} Péliissié invita le jeune homme à lui rendre sa monnaie, ce qu'il fit seulement après avoir été menacé de la police, et on lui remit sa pièce, qu'il essaya encore sans succès de faire passer pour 5 fr. chez M. Chelle, buraliste, où il avait acheté deux cigares. Mais cette fois, la pièce fut retenue et le trop imprudent jeune homme fut livré à la justice. Traduit pour cette double tentative d'escroquerie devant le tribunal, il a été condamné à deux mois de prison.

Il y a quelques temps, le jeune X, employé temporairement à Concorès, fut chargé d'une commission à Beaugard. En rentrant à la maison où il avait affaire, il aperçut un pistolet sur un buffet, il le saisit et malgré la défense de la maîtresse du logis, le jeune homme fit le mouvement pour faire feu, le pistolet partit; la balle alla frapper au mur, puis fit ricochet et atteignit la pauvre femme à la tête. La balle

pénétra profondément dans le crâne et la malheureuse victime ne tarda pas à succomber. Traduit pour blessures par imprudence en police correctionnelle, le jeune X, a été condamné à 15 jours de prison.

En rendant compte de l'incendie des maisons Lantuéjoul, à Gourdon, nous avons omis bien involontairement de signaler le dévouement et l'acte courageux du sieur Mariani. Cet honnête artisan opéra au milieu du plus grand péril, la démolition d'un mur dont la présence était considérée comme un danger pour les maisons voisines, et c'est à travers flammes et chute de débris que M. Mariani accomplit cet acte d'héroïsme, à la stupéfaction et aux acclamations de tout le monde. Cette conduite si digne d'éloges a été notée par l'autorité et nous nous empressons de la signaler.

BRUNEL.

NOUVELLES DE LA GELÉE.

Les dernières nouvelles annoncent que les départements du Midi, l'Aude, l'Hérault et le Tarn, ont été atteints par la gelée dans les nuits du 17 au 18 et du 18 au 19 mai. On ne connaît pas l'étendue du mal, mais on le croit peu important :

On lit dans le *Moniteur vinicole* :

La gelée a sévi dans vingt départements réellement viticoles, nous disons réellement viticoles, par rapport à l'importance de la superficie plantée en vigne.

En voici la liste par ordre alphabétique, ainsi que le chiffre approximatif des surfaces qui ont été éprouvées par les gelées.

L'Aude a perdu les deux tiers, soit sur un rendement moyen de 426,310 hectolitres : 284,206 hectolitres.

La Charente a perdu les deux dixièmes, soit un rendement moyen de 3,159,522 hectolitres : 621,904 hectolitres.

La Charente-Inférieure a perdu un tiers, soit sur un rendement moyen de 5,400,869 hectolitres : 1,800,289 hectolitres.

Le Cher a perdu la moitié, soit, sur un rendement moyen de 238,031 hectolitres : 119,015 hectolitres.

La Côte-d'Or a perdu, suivant les uns un tiers, suivant les autres la moitié, si nous prenons cette dernière appréciation, comme le rendement moyen est de 756,063 hectolitres, c'est une perte de 385,938 hectolitres.

La Gironde a perdu un dixième, soit, sur un rendement moyen de 2,921,640 hectolitres : 292,164 hectolitres.

L'Indre-et-Loire a perdu un quart, soit, sur un rendement moyen de 885,795 hectolitres : 221,448 hectolitres.

L'Isère a perdu les deux dixièmes, soit, sur un rendement moyen de 490,440 hectolitres : 98,088 hectolitres.

Le Jura a perdu un tiers, soit, sur un rendement moyen de 396,684 hectolitres : 132,228 hectolitres.

Le Loiret a perdu un tiers, soit, sur un rendement moyen de 668,189 hectolitres : 222,729 hectolitres.

Le Loir-et-Cher a perdu un tiers, soit, sur un rendement moyen de 561,206 hectolitres : 187,068 hectolitres.

Le Maine-et-Loire a perdu un tiers, soit, sur un rendement moyen de 631,167 hectolitres : 210,389 hectolitres.

La Marne a perdu un quart, soit, sur un rendement moyen de 396,898 hectolitres : 99,224 hectolitres.

La Meurthe-et-Moselle, a perdu la moitié, soit sur un rendement moyen de 663,664 hectolitres 331,832 hectolitres.

Le Puy-de-Dôme a perdu un quart, soit, sur un rendement moyen de 686,042 hectolitres : 171,510 hectolitres.

Le Rhône a perdu un quart, soit, sur un rendement moyen de 934,705 hectolitres : 233,678 hectolitres.

La Saône-et-Loire, a perdu un tiers, soit, sur un rendement moyen de 1,105,100 hectolitres : 372,367 hectolitres.

La Haute-Saône a perdu un tiers, soit sur un rendement moyen de 341,408 hectolitres : 113,406 hectolitres.

La Savoie et la Haute-Savoie ont perdu un quart sur un rendement moyen réuni, de 449,689 hectolitres, soit, une perte de 111,672 hectolitres.

L'Yonne enfin a perdu les deux tiers, soit, sur un rendement moyen de 789,672 hectolitres : 526,448 hectolitres.

Si maintenant nous additionnons ces pertes approximatives, et que, pour notre part, nous croyons exagérées, nous obtenons un chiffre total de 6,635,603 hectolitres de vin. Si nous ajoutons à ce chiffre pour les départements qui ont souffert, mais qui n'ont qu'une importance viticole secondaire 4,464,397 hectolitres, nous aurons le total en chiffres ronds d'une

perte de 8 millions d'hectolitres. C'est déjà considérable, car en supposant le vin à 25 francs l'hectolitre, cela nous donne une somme de 200 millions de francs.

Le ministère des finances (direction du personnel) fait publier dans le *Journal officiel* l'avis suivant :

« Le ministère des finances informe les personnes qui désireraient se présenter aux examens pour l'emploi de surnuméraire dans les bureaux de l'administration centrale qu'un concours, comprenant les deux catégories de commis surnuméraire et d'expéditionnaire, surnuméraire, aura lieu dans la première quinzaine du mois de juillet 1874.

» Nul ne peut être admis à subir l'examen avant l'âge de 18 ans ni après celui de trente ans ; toutefois, une exception est faite en faveur des militaires comptant sept années de services, qui peuvent être admis jusqu'à 35 ans à passer l'examen pour le surnumérariat de 2^e classe.

» Les demandes d'admissions doivent être faites sur papier timbré et accompagnées des pièces ci-après :

» Expédition authentique de l'acte de naissance du candidat ;

» Acte constatant qu'il a satisfait à la loi sur le recrutement, si son âge le comporte ;

» Diplôme de bachelier (pour examen de commis surnuméraire).

» Les candidats devront, en outre, justifier d'un revenu personnel de 1,600 fr. ou d'un engagement contracté par leurs parents de leur servir une pension d'égale somme pendant toute la durée du surnumérariat.

» Le programme des connaissances exigées des candidats est déposé à la direction du personnel du ministère des finances et sera communiqué à toutes les personnes qui en feront la demande.

» La liste d'inscription sera close le 10 juin prochain. »

M^{gr} l'archevêque de Toulouse a ordonné des prières publiques dans toutes les paroisses de son diocèse pour demander à Dieu la cessation de la sécheresse qui désole nos campagnes.

Nous apprenons que M. Duru, chef de la gare des voyageurs de la compagnie d'Orléans, à Paris, vient d'être nommé inspecteur principal de l'exploitation à Périgueux, en remplacement de M. de Lamartinière, décédé.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 16 au 23 mai 1874.

Naissances.

Guiraudet (Julie), à Cavanies. — Cambornac (Léon), rue Nationale. — Fourés (Marie), aux Ramonets.

Mariages.

Récès (Pierre-Marie-Joseph), employé de commerce, et Rossignol (Marceline), lisseuse. — Rigal (Pierre), aubergiste, et Mérieux (Lucie).

Décès.

Bouysson (Thérèse), jardinière, 74 ans, place St-Maurice. — Besse (Jean-Pierre), propriétaire, 63 ans, aux Hortes. — Lagrange (Marc), jardinier, 42 ans, rue Donzelle.

CALENDRIER DU LOT. — Mai.

JOURS	FETES	FOIRES.
24 Diman.	PENTECOTE	
25 Lundi.	s Grégoire.	Rocamadour, Labastide-Murat, Cardaillac, Bach.
26 Mardi.	s Philippe.	Luzech, Carluet.
27 Mercur.	Quatre Temps	Cazals, Laramière, St-Cernin, Puybrun.
28 Jeudi.	s Germain.	Montcuq, Soturac, Espédaillac, Montfaucon.
29 Vend.	s Théodosie.	Grézels, Caniac, Floirac.
30 Samedi	s Félix.	

☉ P. L. le 1, à 4 h. » du soir.
 ☽ D. Q. le 9, à 7 h. 3 du matin.
 ☾ N. L. le 15, à 10 h. 7 du soir.
 ☼ P. Q. le 23, à 3 h. 9 du matin.
 ☉ P. L. le 31, à 6 h. 37 du matin.
 Apogée, le 26. — Périgée, le 14.

AVIS.

Vient d'être mise en vente chez les libraires de Cahors, la *Vie de M. Vincent Valet de Régnahac*. Cette histoire très-édifiante, doit

intéresser d'autant plus les habitants de ce département, qu'elle est le tableau des vertus d'un jeune homme né en Quercy, qui y a passé la plus grande partie de sa vie, spécialement à Cahors.

Pour la chronique locale, A. Layout.

Dernières nouvelles

Versailles, 22 mai, 11 h. 50, s.

Le Maréchal président de la République a constitué son Ministère ainsi qu'il suit :

- MM. le général de Cissey, ministre de la guerre et vice-président du Conseil ;
- Tailhand, justice ;
- Decazes, affaires étrangères ;
- De Fourtou, intérieur ;
- Magne, finances ;
- De Montaignac, marine ;
- De Cumont, instruction publique et cultes ;
- Caillaux, travaux publics ;
- Grivart, agriculture et commerce.

La composition du nouveau ministère est de nature à satisfaire complètement l'opinion conservatrice. Il n'y a rien de changé dans la politique ; il n'y a que des noms nouveaux, mais ces noms représentent exactement les tendances politiques de l'ancien cabinet.

Les hommes qui viennent d'être appelés aux affaires ont tous fait leurs preuves. Le nom du général de Cissey est cher à l'armée, il sera salué par elle comme étant l'expression de l'esprit de discipline et de fermeté. L'élévation du général à la position de vice-président du conseil est significative. C'est l'incarnation en quelque sorte de l'homme illustre qui gouverne la France.

M. de Fourtou a fait ses preuves au ministère de l'instruction publique. Son court passage y a été marqué par les plus sages réformes. Nous sommes persuadé qu'à la tête du plus important département, il saura déployer les mêmes qualités et qu'il inspirera à tous les fonctionnaires placés sous ses ordres, cette fermeté calme, si nécessaire à la direction de l'intérieur.

M. Tailhand, qui succède à M. Depeyre à la Justice, est un ancien magistrat, et depuis longtemps l'opinion de la chambre lui destinait un portefeuille. Celui de la Justice lui convenait mieux que tout autre. Cependant nous ne laisserons pas sortir du ministère M. Depeyre sans lui exprimer nos regrets bien sincères de son départ. Son passage à la justice laissera le souvenir de sa modération et de sa fermeté. Rarement un garde des sceaux aura été plus apprécié par le corps judiciaire.

M. de Cumont, un nouveau venu, a fait courageusement ses premières armes dans la presse. Dans un moment où le journalisme était en danger, il avait su lutter contre le terrorisme de la dictature. Son entrée au ministère de l'instruction publique nous rassure. Il saura épurer le corps enseignant, et lui enlever ce qui reste des scories laissées par M. Jules Simon.

Nous sommes heureux de voir nos finances rester dans les mains si habiles de M. Magne.

Si la rentrée de M. Magne était demandée par tous les financiers, celle du duc Decazes était aussi vivement demandée que désirée par le monde diplomatique et le monde politique. On ne saurait, en effet, oublier que c'est grâce à son tact, grâce à son habileté que l'Italie nous a été ramenée et que l'Allemagne est devenue aussi douce que possible dans ses relations avec nous et d'un accommodement facile dans toutes les questions qui ont été soulevées.

Nous ne parlerons ni de l'amiral de Montaignac à la marine, ni de M. Caillaux aux travaux publics, ni de M. Grivart à l'agriculture. Députés du centre droit et de la droite, ils font partie de la saine majorité qui ne s'est jamais séparée de l'ancien ministère.

Qu'il nous soit permis de dire un dernier mot

sur le ministère de Broglie, qui vient de tomber sous la plus triste des coalitions. Composé d'honnêtes gens, ce ministère a poursuivi, sans se laisser détourner du but, la seule chose qui peut nous préserver de nouvelles révolutions, nous voulons parler de l'organisation des pouvoirs du septennat. Son programme était celui de la raison ; il restera celui de l'avenir.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du Journal du Lot.

Versailles, le 23 mai, 11 h. 50 m.

Le nouveau ministère est considéré comme un ministère de transaction et d'affaires ; il est composé parmi les 317 qui l'appuieront énergiquement ; son maintien dépendra des dissidents bonapartistes et de l'extrême-droite.

On croit à une séance importante de l'Assemblée aujourd'hui-même.

Les dissidents paraissent mieux disposés.

Versailles, le 23 mai, midi 10, soir.

Le nouveau ministère sera essentiellement un cabinet d'affaires. Il préparera les lois constitutionnelles en laissant à la décision de l'Assemblée la question de transmission des pouvoirs.

L'ancienne majorité paraît résolue à soutenir le nouveau cabinet. La *Liberté* annonce que le maréchal Mac-Mahon a fait télégraphier à M. Magne l'invitation pressante de revenir à Paris, si l'état de sa santé le permet.

Versailles, 23 mai, 2 h. 20, soir.

L'impression de Paris est excellente. Satisfaction générale dans le monde commercial.

La nomination du général de Cissey comme vice-président du conseil, est regardée comme un avertissement en faveur de l'ordre.

On dit que le maréchal Mac-Mahon veut marcher nettement avec les 317 députés du 16 mai.

Versailles, 23 mai, 3 h. 50, soir.

Les ministres ne sont pas venus encore à l'Assemblée, retenus à Paris par la réception officielle de l'ambassadeur nouveau de Prusse au palais de l'Elysée.

La gauche et le centre-gauche sont très-irrités ; l'extrême-droite approuve le cabinet nouveau ; les bonapartistes paraissent neutres et se désintéressent de la situation, ils ne combattent pas le ministère.

On dit que la gauche remet à lundi une attaque contre les ministres, qui était attendue aujourd'hui.

M. Baragnon est nommé sous-secrétaire d'état de la justice.

M. de Fourtou arrive de Paris.

Bourse de Paris.

Paris, 23 Mai 1874

Rente 3 p. %	59,75
— 4 1/2 p. %	85,50
— 5 p. %	94,70

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 22 mai.

- Boeufs, 1 fr. 38 à 1 fr. 78 ;
 - Vaches, 1 fr. 08 à 1 fr. 52 ;
 - Taureaux, 1 fr. 45 à 1 fr. 50 ;
 - Veaux, 1 fr. 35 à 2 fr. 10 ;
 - Moutons, 1 fr. 50 à 1 fr. 85 ;
 - Porcs gras, 1 fr. 40 à 1 fr. 40 ;
 - Porcs maigres, 1 fr. 24 à 1 fr. 32.
- Veut assez active.

Annonces

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,270.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 65,341.

Vervant, le 28 mars 1866. Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempéramment naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N° 74,442.

Courmès, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1874.

Depuis que je fais usage de votre bienveillante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance.

MEYFFRET, curé.

Cure N° 68,413.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e, 26, place Vendôme, Paris.

Vals. — Sources : Saint Jean, Précieuse, Désirée, Rigolette, Magdelaine, Dominique. Les expéditions directes se font par caisses de 24 et 50 bouteilles, au prix de 15 et 30 fr. Il suffit d'écrire à la Société générale des eaux minérales à Vals (Ardèche). — Détail dans toutes les villes.

Recommander, en cette saison de RHUMES et de GRÏPE, le SIROP et la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER, c'est partager l'opinion des plus célèbres médecins de Paris.

CONTREFAÇONS. — Les personnes que font usage du CHOCOLAT purgatif de DESBRIÈRE, devront vérifier, en achetant, s'il sort bien de la pharmacie, rue Le Peletier, 9, Paris, et si la boîte porte la signature : DESBRIÈRE.

MAL DE DENTS — L'EAU d'OMÉ-ARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Se vend dans toutes les pharmacies.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 77^e livraison (23 Mai 1874). — TEXTE : La fille de Carilés, par madame Colomb. — Bar-sur-Aube, par A. Saint-Paul. — Catastrophe, par J. Colomb. — L'Afrique centrale, par Louis Rousselet. — La terre de servitude, par Henri Stanley. — Les oiseaux insectivores, par Ernest Menault.

DESSINS par Adrien Marie, Emile Bayard, Philippoteaux, Gilbert, etc.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

LIBRAIRIE HACHETTE et C^e
boulevard St-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la Langue française**, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 67^e fascicule, NAT à NOI, est en vente.

LE LOUP BLANC, par M. Paul Féval. 1 vol. 3 fr. Dentu éditeur.

M. Paul Féval affectionne tout particulièrement cette Bretagne pittoresque, qui si longtemps conserva la passion de son indépendance, qui si longtemps s'agitait sous le joug de la France à laquelle elle est maintenant si intimement unie. Aussi est-ce encore en Bretagne, dans la sombre et mystérieuse forêt de Rennes, que se déroule l'action du nouveau roman de M. Paul Féval. Il transporte le lecteur à l'époque de la conspiration de Cellamare, du soulèvement des provinces de l'Ouest, peu après l'exécution de MM. de Talhouët et de Pontalécou sous la Régence. Le héros du roman de M. Paul Féval est un brave breton, un noble exalté qui a résolu d'assassiner le Régent et de délivrer la Bretagne et la Vendée. Il confie toute sa fortune aux mains d'un ennemi, d'un traître qu'il croit tout dévoué à sa cause, mais il est un Dieu pour les braves gens, un vengeur pour les criminels ; et après une série d'aventures extrêmement émouvantes,

le traître est démasqué, l'ennemi du noble conspirateur est puni. On retrouve dans cette nouvelle œuvre de M. Paul Féval les brillantes qualités depuis longtemps appréciées de ce grand romancier.

PRÉFECTURE DU LOT.

Exécution de l'article 15 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un.

AVIS

Par acte, en date du treize avril mil huit cent soixante-quatorze, passé devant nous, adjoint au Maire de la commune de Puy-l'Evêque, le sieur Mercié (Jean-Baptiste-André), notaire et maire, a cédé pour le service du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 28, de Lohmie à Villefranche,

Savoir :

Un are cinquante-six centiares de vigne (section F, numéros 624, 623) ;

Deux ares soixante-sept centiares de vigne (section E, numéro 623) ;

Sept ares soixante-huit centiares de vigne (section E, numéro 623), moyennant la somme de cinq cent dix francs, ci. 510 fr.

Cahors, le vingt-et-un mai mil huit cent soixante-quatorze.

Le Préfet du Lot,

Chevalier de la Légion d'honneur.

Signé : BREYNAT.

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT
MENIER**

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

L'ABEILLE

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES
CONTRE LA GRÈLE

Fondée en 1856 au capital de HUIT MILLIONS

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'Assurance à primes fixes l'assuré à la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'Assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent général, à Cahors, rue St-James.

Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'ABEILLE, COMPAGNIE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE

Garantie : 27 millions. (Capital social : 12 millions. — Primes en portefeuille : 15 millions.)

FABRIQUE

DE

CHEMISES, FAUX-COLS, GILETS DE FLANELLE

Spécialité d'Articles pour Homme

J. JOLIVET

CHEMISIER, rue des Chaînes, 15, à PÉRIGUEUX.

La Goutte et les Rhumatismes

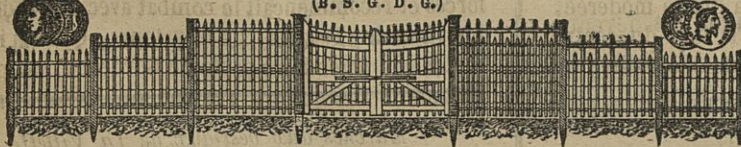
sont complètement guéris par la

QUATE ANTI-RHUMATISMALE DU D^r PATISSON

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de gouttes et les affections rhumatismales de toute espèces. — En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr. chez, M. J. Duc fils, à Cahors.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

(S. S. G. D. G.)



COMPTOIR A BORDEAUX Cours Napoléon, 132. **USINE** au port de la Souys LA BASTIDE-BORDEAUX

CLOTURES DE LA GIRONDE

EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE.

PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c. suivant la hauteur. ÉCRIRE FRANCO.

Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc.

au prix de fabrication.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

COMPAGNIE FRANCO-AMÉRICAINE.

MACHINES A COUDRE

GARANTIES CINQ ANS

Véritable système **Elias HOWE** d'Amérique.

FOURNISSEURS DES PRINCIPAUX ATELIERS DE COUTURE EN FRANCE.

Nous avons l'honneur de vous informer que nous venons de créer rue Fénélon, à Cahors, un dépôt de machines à coudre.

M. JACQUES FONTÈS, employé chez M. Ponté, négociant, en a la direction. Vous trouverez dans ce Magasin, les plus belles machines qui aient paru jusqu'à ce jour, celles adoptées par tous les ateliers de France. Les machines spéciales pour Cordonniers, Tailleurs, Chapeliers, Bottiers, Tapisseries, Confectionneurs, Selliers, Lingères, Chemisiers, Corsetières, Confectionneuses pour ouvriers et couvent. Plus la belle machine Polytype, pour changer les élastiques, et piquer la chaussure comme les autres machines.

La Compagnie accorde de grandes facilités pour le paiement en s'adressant à M. FONTÈS, seul représentant à Cahors.

M. FONTÈS se fera un plaisir de mettre au courant les personnes qui ne sauraient pas se servir de la machine.

Toutes les machines de la C^e sont garanties cinq ans.

Grande facilité de paiement.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON

AUBERGE bien achalandée, sise rue LESTIEU, à Cahors.

S'adresser au sieur POUJOL qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

A LOUER

à partir du 1^{er} Juillet prochain,

Le grand Café de la rue du Lycée, à 10 mètres du boulevard. — (On pourrait également établir dans ce vaste local un grand magasin).

S'adresser pour traiter à M. Guiraudies-Capdeville, chef de division à la Préfecture du Lot.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

Une bonne occasion,

Bénéfice 100 fr.

A céder de suite, un bel exemplaire du dictionnaire universel de Larousse : 350 livraisons sont publiées à 1 fr. ; facilité pour le paiement des 250 restant à payer. Droit de traiter à forfait pour tout l'ouvrage.

S'adresser à M. J.-U. CALMETTE, père, maison Salinié, à Cahors.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUPINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

A VENDRE

En bloc ou en parcelles

1° UN DOMAINE

Avec Maison, Terre et Vigne, confrontant avec route de Cahors à Lalbenque, à 1 Kil. de Lalbenque.

2° Une Terre avec Maison et Vigne tout près de Lalbenque.

3° Une Maison à Lalbenque.

S'adresser, pour tout les renseignements à M. Ausset dit Delon, propriétaire à Lalbenque.

On donnera toute la facilité pour le paiement.

A VENDRE

PAR

suite de décès

Une étude de notaire, située à St-Jean-de-Laur, arrondissement de Figéac (Lot).

S'adresser pour les renseignements, à M. Victor Couderc, propriétaire à Cènevières.

A VENDRE

la plus ancienne

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

de CAUSSADE (Tarn-et-Garonne).

S'adresser à MM. Garrigues et Caillaud.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brasards et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médaillons et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. Vierges, N.-D. de Lourdes et St-Joseph de toute grandeur.

Grand assortiment de Vases en porcelaine, Vases d'autel et Corbeilles. Garnitures de fleurs pour modistes. Grand dépôt de Couronnes immortelles. Couronnement mortuaire à louer.